

Le 29 mars, la secrétaire d'État à l'Égalité Homme Femmes a publiquement relevé une augmentation de 32 % des signalements de violences conjugales en zone gendarmerie en une semaine (et de 36 % en zone police dans la région parisienne).

La situation de confinement est difficile pour tous et peut être particulièrement lourde, voire devenir dramatique pour certaines personnes, par manque de contacts extérieurs, de possibilité de sortir, par impossibilité d'échapper aux tensions existant dans un couple ou dans une famille.

Ce risque concerne toutes les catégories de population sans exception, quel que soit le mode de vie ou la qualité de vie présumée (à la campagne ou à la ville).

À Saint Maximin comme dans d'autres communes, des habitants peuvent être concerné(e)s ou être en contact (par tel, Internet etc.) avec des personnes victimes de comportements violents, physiquement ou psychologiquement.

Il est très important de savoir quoi faire, comment réagir, comment se protéger ou comment aider une personne concernée à se protéger.

Nous vous invitons à cliquer sur les liens ci-dessous et à prendre le temps de les lire :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/ce-que-dit-la-loi-332.html>

<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/que-faire-quand-la-victime-se.html>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Dispositif-d-alerte-en-pharmacie-contre-les-violences-conjugales-durant-le-confinement>.

### **Les numéros d'urgence :**

- Le 17 : numéro qui vous permet de joindre la police et la gendarmerie ;
  
- Le 112 : numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence, valable dans l'Union européenne ;
  
- Le 15 : numéro spécifique aux urgences médicales, qui vous permet de joindre 24h/24 le service d'aide médicale urgente (SAMU) ;
  
- Le 18 : numéro qui vous permet de joindre les pompiers ;
  
- Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18).

*Ces cinq numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou mobile, même bloqué ou sans crédit.*